

Mise en œuvre de la *Politique de l'arbre* – Volet entretien

Mise en contexte

Par leurs bénéfiques écosystémiques, les arbres contribuent de manière directe à la qualité du milieu de vie et aux enjeux liés aux changements climatiques. La *Politique de l'arbre* (la Politique) de la Ville de Montréal (la Ville) adoptée en 2005 a établi 11 actions visant à assurer le maintien et le développement de la forêt urbaine montréalaise. Les coûts étaient estimés à l'époque à 700 M\$ pour un inventaire de près de 1,2 million d'arbres (2012). En matière d'entretien, un portrait de l'inventaire et de l'état des arbres publics devait être établi à la fois par les arrondissements pour la forêt urbaine locale et par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour l'ensemble de la Ville. De cette vue d'ensemble devait découler des Plans arboricoles pour chaque arrondissement, établissant les jalons de la gestion des arbres publics. Des programmes d'entretien en fonction de l'inventaire et suivant les orientations établies dans les Plans arboricoles étaient également attendus. L'ensemble devait permettre une gestion des arbres publics, notamment l'entretien soutenu par de l'information de qualité dans une perspective à long terme pour assurer le maintien et le développement de la forêt urbaine montréalaise d'aujourd'hui et de demain.

Objectif de l'audit

S'assurer que la Ville a mis en œuvre les actions en matière d'entretien des arbres publics prévues dans sa *Politique de l'arbre*.

Résultats

La Ville n'a pas assuré la mise en œuvre des actions en matière d'entretien des arbres publics qu'elle s'est fixée dans sa Politique. Les arrondissements et le SGPMRS n'ont pas une connaissance complète de la composition et de l'état des arbres publics sous leur responsabilité. Les Plans arboricoles et les programmes d'entretien n'ont pas été élaborés, ce qui résulte en des pratiques d'entretien disparates qui compromettent l'espérance de vie des arbres. L'estimation des ressources requises pour l'entretien des arbres publics n'est pas établie et des budgets ne sont pas dédiés spécifiquement pour cette activité. Finalement, aucun suivi de la mise en œuvre de la Politique n'a été effectué depuis son adoption en 2005, faisant en sorte que la Ville n'est pas au fait de l'avancement des actions établies ni des enjeux relatifs au maintien et au développement de son patrimoine arboricole.

Principaux constats

Portrait global des arbres publics

- Les arrondissements considèrent ne pas avoir un portrait complet de l'inventaire des arbres sous leur responsabilité ni de leur état.
- Les données sur la mortalité des arbres et la raison de ces pertes d'actifs arboricoles ne sont pas documentées ni suivies.
- L'historique des interventions n'est pas systématiquement documenté.
- Les outils de gestion des arbres publics exploités par les arrondissements ne sont pas intégrés, ce qui limite la capacité de la Ville à disposer d'un portrait global de ses arbres.

Plans arboricoles et programmes d'entretien

- Les Plans arboricoles attendus par la Politique et les programmes d'entretien s'en découlant n'ont pas été élaborés par les arrondissements.
- Le SGPMRS ne produit pas systématiquement de programmes d'entretien des arbres suite aux projets d'aménagement de parcs et de places publiques qu'il réalise.
- La Ville ne s'est pas dotée d'un cadre de référence établissant les standards d'entretien attendus pour les arbres publics de la Ville sur lequel les arrondissements auraient pu s'appuyer.
- Il y a une disparité des pratiques d'entretien à travers la Ville et les activités d'entretien ne sont pas pleinement réalisées.

Budget dédié à l'entretien de l'ensemble des arbres publics

- L'estimation des ressources (humaines, matérielles et financières) requises pour réaliser l'ensemble des interventions d'entretien des arbres publics n'est pas établie.
- Des budgets spécifiques ne sont pas dédiés à l'entretien des arbres publics.
- L'incidence financière des nouvelles plantations n'est pas préalablement estimée et reflétée dans le budget d'entretien.

Suivi de la mise en œuvre des actions de la *Politique de l'arbre*

- Aucun mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Politique n'a été établi ni de suivi effectué depuis son adoption en 2005.
- En 2013, la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs recommandait à la Ville de mettre à jour la Politique, ce qui n'a pas été effectué à ce jour.

En marge de ces résultats, nous avons formulé différentes recommandations aux unités d'affaires qui sont présentées dans les pages suivantes. Ces unités d'affaires ont eu l'opportunité de donner leur accord relativement aux recommandations.